

J'ai survécu à la Rafle du Vél' d'Hiv

Tous trois sont Palaisiens. Tous trois ont eu leur père déporté en 1941. Tous trois ont vécu la Rafle du Vél' d'Hiv à Paris le 16 juillet 1942. Témoignage de Rachel Jaeglé, André et Isabelle Zdroui au moment où le film *La Rafle* de Rose Bosch propose une reconstitution de cette douloureuse période de l'Histoire.

Dans leurs esprits, la douleur est encore vive. Les souvenirs tout aussi pesants. Tout a commencé bien avant le 16 juillet 1942* lors de la première rafle dite du «billet vert», le 14 mai 1941. Beaucoup d'hommes juifs avaient répondu à cette «convocation» de la police française : «On tenait à rester en règle», précise Isabelle Zdroui. Le père d'André fut arrêté le 20 août 1941, lors de la première rafle effectuée en pleine rue. Aucun d'entre eux n'a revu son père. Ils ont été internés à Beaune-la-Rolande (Loiret) ou à Drancy (en banlieue parisienne), puis à Compiègne (Oise) et déportés à Auschwitz au motif officiel suivant : «en surnombre dans l'économie nationale», «un motif qui reste encore d'actualité», nous confie justement Rachel Jaeglé.

«Nos deux pères sont partis dans le même convoi, le n°2, précise André Zdroui (son prénom officiel est Adolphe). 78% des déportés de ce convoi étaient décédés dans les sept semaines après leur arrivée. Sur les 1000 hommes que comptait le convoi, seuls quelques survivants sont revenus des camps.»

Ma mère a sorti ses ciseaux de couturière

Rachel Jaeglé avait 7 ans ce 16 juillet 1942. «La rumeur d'une rafle circulait, mais on pensait que cela ne concernait que les hommes. Tôt le matin, on a entendu



Rachel Jaeglé, André et Isabelle Zdroui ont témoigné avec force et émotion de leur expérience de la rafle le 17 mars dernier au Ciné Pal' à l'occasion de la diffusion du film.

tambouriner à la porte et crier : «Police, ouvrez». Ma mère a ouvert. Le policier français lui a demandé où étaient ses deux filles - nous étions blotties dans le lit avec ma sœur, j'étais malade -, de nous préparer et de le suivre. Ma mère a voulu savoir où était notre père. Le policier répondait qu'il n'en savait rien, qu'elle lui faisait perdre son temps, qu'il obéissait aux ordres. Elle a ensuite demandé où il nous emmenait. Mêmes réponses. Elle s'est alors emparée de ses

ciseaux de couturière, l'enjoignant de nous tuer sur place, que nous ne bougerions pas sans savoir où nous allions. Et là, il a cédé... nous disant de faire venir un médecin pour me déclarer «intransportable», seul motif pour lequel on n'était pas arrêtés ! Je me rappellerais toujours les pleurs de ma petite voisine de trois ans, Micheline, qui réclamait son panier...»

André, 11 ans, était seul avec sa mère ce jour-là. «La concierge a hurlé «mais je vous dis qu'ils ne sont pas là», comme pour nous prévenir. Ma mère m'a mis la main sur la bouche pour éviter que je crie. Ils ont frappé à coups de poing à la porte mais ont fini par partir.»

Sa femme, Isabelle, 10 ans, était avec sa mère et sa sœur de 6 ans. «La police française est montée avec la concierge qui leur répétait «ils sont partis, ils ne sont pas là». Nous sommes allées nous cacher sur un apprentis et nous avons attendu là pendant des heures que le calme revienne. En face, depuis l'escalier, un policier nous a vus, mais il s'est tu.»

Chaque enfant fut ensuite séparé de sa mère. Rachel a multiplié les cachettes, dans l'atelier d'une couturière à Belleville, puis dans des familles à Champigny-sur-Marne, aux Lilas et à Lussant en Charente maritime. Isabelle s'est cachée chez des amis, puis avec sa sœur en Normandie «où nous avons été maltraitées», en maison d'enfants et enfin «protégées» dans un couvent à Vatan (Indre), en zone libre.

André est allé chez une tante, puis a été enfermé dans un orphelinat avant de se sauver et de passer deux mois seul, dans la rue, dans des conditions extrêmes. Très malade, il sera ramassé par un médecin, amené à l'hôpital puis au préventorium de Dreux.

Tous trois ont pu retrouver leur mère à la Libération.



La Ville de Palaiseau commémore chaque année, le 16 juillet, la mémoire des victimes de la rafle du Vél' d'Hiv et des traques qui ont suivi.

La traque a duré jusqu'en 1944

«Je suis issu d'une famille laïque, je n'avais même pas conscience d'être juif avant de porter l'étoile jaune et de me voir refuser l'entrée du square.»

André Zdroui

La traque des juifs s'est poursuivie dans toute la France jusqu'en 1944. «L'un des lieux de regroupement pour le secteur a été la gendarmerie de Palaiseau, à l'emplacement actuel du syndicat d'initiative place de la Victoire. Les gens étaient ensuite transférés à Versailles ou Drancy et déportés à Auschwitz», détaille Rachel Jaeglé.

Deux noms, ceux des deux seules victimes palaisiennes juives des traques : connues à ce jour, ont été gravés sur la plaque commémorative au cimetière Moszek Wisnia, cordonnier rue de Pari-

et Léopold Silberman, violoniste à Lozère.◀

À noter : La Journée souvenir de la déportation et le 65^e anniversaire de la libération des camps auront lieu le dimanche 25 avril (lire p.8).

* Le régime de Vichy a duré de juillet 1940 à juin 1944.